COLONIALISME MULTICULTUREL[1]

Rita Kaur Dhamoon est professeure adjointe de sciences politiques à l'Université de Victoria. Ses recherches portent sur les enjeux liés à la politique de l'identité/différence et au pouvoir, y compris le multiculturalisme, la culture, la construction de la nation, la politique du genre et le féminisme, l'intersectionnalité, les études critiques de la race et la politique postcoloniale et anticoloniale. En plus d'articles de journaux et de chapitres de livres, elle a publié un livre intitulé *Identity/Difference Politics : How Difference is Produced and Why it Matters* (UBC Press, 2009 https ://www.ubcpress.ca/rita-dhamoon).

Comment réfléchir au 50e anniversaire de la politique du multiculturalisme au Canada dans le contexte actuel de racisme et de colonialisme divers ? Beaucoup d'entre nous sont préoccupés par la crainte d'une nouvelle vague de la pandémie de COVID-19, alors même que les Noirs, les personnes de couleur et les peuples autochtones travaillent en première ligne pour assurer la santé et la sécurité alimentaire de la nation. Plusieurs d'entre eux sont également dévastés par la nouvelle de centaines de tombes non marquées d'enfants autochtones enlevés à leur famille et envoyés de force dans des pensionnats. En outre, nous vivons une période de deuil collectif et de rage accrue face à la violence soutenue par l'État à l'encontre des Noirs et des Autochtones assassinés par la police. Tandis que les musulmans/Arabes, les personnes de couleur sans papiers, les étudiants internationaux de couleur et les migrants étrangers temporaires du soi-disant Sud continuent d'être soumis aux technologies de la guerre canadienne et mondiale contre le terrorisme.

En outre, aujourd'hui comme hier, les communautés autochtones se battent contre l'extraction des ressources et le développement des entreprises sur leurs territoires (pensez à Wet'suwet'en, Land Back, les pêcheurs micmacs, Fairy Creek). Nous vivons également à une époque où Black Lives Matter a mis l'abolition de la police à l'ordre du jour et où les Noirs, les Noirs musulmans et les Noirs autochtones continuent de décentrer l'État par leur activisme (par exemple, en créant leur propre centre Wildseed pour l'art et l'activisme à Toronto) ; où les communautés asiatiques s'attaquent au racisme antinoir en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables, notamment les travailleurs du sexe et les travailleurs pauvres ; et où les communautés de couleur et les communautés autochtones continuent de se serrer les coudes, sur tous les sujets, sur cette île de la Tortue.

Dans ce contexte, comment puis-je, en tant que femme brune punjabi-sikh considérée comme un produit du multiculturalisme, justifier la rédaction d'un article pour marquer le 50e anniversaire de la politique multiculturelle du Canada ? Ai-je été invitée à écrire un article parce que mon travail précédent (il y a plus de 12 ans) portait sur le multiculturalisme, même si j'ai foncièrement critiqué le multiculturalisme ? Je constate que ma critique des conceptions multiculturelles libérales de la culture (Dhamoon, 2009) reste pertinente aujourd'hui, puisque la culture est réduite aux cultures des minorités ethniques/ethnoreligieuses et linguistiques plutôt qu'au

1 Je remercie Davina Bhandar pour une conversation sur l'état du multiculturalisme.

problème de l'autorité et de la domination des majorités dominantes, et que la culture est traitée comme une entité délimitée, une identité présociale, une ressource qui a à la fois une valeur instrumentale individuelle et une valeur économique, un moyen d'altération, un substitut de la race, un signifiant unidimensionnel (plutôt que croisé) de la différence, et un site de régulation par les agents de l'État.

> « J'estime que l'État canadien a laissé tomber mes communautés, qu'il ne pourra jamais s'attaquer aux inégalités structurelles parce qu'il est construit sur le génocide, la dépossession, la violence, l'esclavage et l'exploitation. »

Sous le poids du racisme et du colonialisme, et dans l'incertitude quant à la façon dont mon corps brun ethnique est mis au service du multiculturalisme, je sonde la politologue en moi et me retrouve à chercher des preuves de ce que je ressens. J'estime que l'État canadien a laissé tomber mes communautés, qu'il ne pourra jamais s'attaquer aux inégalités structurelles parce qu'il est construit sur le génocide, la dépossession, la violence, l'esclavage et l'exploitation. Je peux le ressentir dans mon corps parce que le multiculturalisme est devenu largement inutile pour moi et mes communautés. Sauf que maintenant, en écrivant cet article, je sens le martèlement dans ma tête, et la ferveur « multi-culti » coincée dans ma gorge.

Ma formation en sciences politiques me pousse à examiner les rapports annuels (environ 35 rapports) sur le « fonctionnement de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* » (la loi a été adoptée en 1998). Ces rapports ont été présentés par les différents ministères responsables du portefeuille du multiculturalisme, qui est passé au fil du temps du ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté), au ministère du Patrimoine canadien, au ministère du Patrimoine canadien et de la Condition féminine ainsi qu'au secrétaire d'État au Multiculturalisme et à l'Identité canadienne, à Citoyenneté et Immigration Canada/Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à nouveau à Patrimoine canadien, à Patrimoine canadien et Multiculturalisme, et maintenant à Diversité et Inclusion et Jeunesse. Les changements de ministères sont révélateurs de l'évolution de la priorité accordée à la politique multiculturelle par les gouvernements conservateurs et libéraux, et reflètent l'évolution des objectifs de la politique de multiculturalisme.

Un examen des rapports annuels met également en évidence plusieurs caractéristiques clés du multiculturalisme qui demeurent inchangées, même si les objectifs spécifiques et les activités de ces programmes ont évolué au cours des 50 dernières années. Premièrement, la plupart des rapports affirment d'une manière ou d'une autre que le Canada a toujours été multiculturel, effaçant ainsi la politique génocidaire contre les peuples autochtones qui a fait du Canada ce qu'il est. Deuxièmement, bien que la Loi elle-même mentionne expressément que son mandat ne s'applique pas aux institutions des assemblées législatives ou des gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut – qui sont largement peuplés de peuples autochtones – ni à aucune bande indienne ou conseil de bande, bon nombre des activités financées dans le cadre de la politique de multiculturalisme sont destinées aux communautés autochtones, comme s'il s'agissait d'un autre groupe ethnique plutôt que des peuples autochtones dont la souveraineté est menacée par le multiculturalisme géré par l'État.

Troisièmement, si diverses activités antiracistes ont été bien financées dans le cadre de la politique du multiculturalisme pour une foule de groupes ethniques, culturels, religieux et autochtones différents, il s'agit pour la plupart de projets ponctuels ou à court terme. Il est certain que les questions de racisme et de discrimination sont mentionnées dans chaque rapport, mais l'objectif n'est pas d'apporter des changements structurels et systémiques, mais plutôt de soutenir des projets à court terme. La stratégie nationale du Canada en matière d'antiracisme, le Plan d'action canadien contre le racisme (PACAR), n'a été instauré qu'en 2005, mais apparaît dans les rapports depuis lors ; bien qu'ils soient demeurés en veilleuse sous le gouvernement conservateur et mieux financés sous le gouvernement libéral, le multiculturalisme et l'antiracisme continuent à être fusionnés. Quatrièmement, la politique multiculturelle a toujours englobé une dimension économique et de plus en plus néolibérale. Alors qu'au départ, l'accent était mis sur les possibilités d'emploi pour les minorités, on s'est mis à « vendre la diversité » (Abu-Laban et Gabriel, 2002) et à évaluer ce que les sujets multiculturels peuvent apporter à l'économie du Canada.

Cinquièmement, la politique multiculturelle repose sur un axe de diversité et d'unité, quel que soit le parti politique au pouvoir. Cela se traduit le plus souvent par l'obligation pour les « minorités multiculturelles » d'apprendre au moins une des deux langues du Canada, à savoir le français ou l'anglais (aucune mention des langues autochtones). En d'autres termes, le multiculturalisme est toujours inscrit dans le cadre de la domination européenne des Anglais et des Français, qui continuent de se disputer le contrôle colonial (Bannerji 1996). En effet, Trudeau père a instauré la politique multiculturelle en 1971 afin d'atténuer le nationalisme québécois en intégrant les demandes des Canadiens japonais et ukrainiens qui, à l'époque, s'inquiétaient de leur place dans le Canada anglais et français. Comme le soulignent les premiers rapports, l'avenir du Québec était un point de discorde qui inquiétait les partisans de la politique multiculturelle, surtout lorsque les débats constitutionnels et la séparation possible du Québec du Canada préoccupaient le pays.

L'inquiétude des Québécois n'a pas disparu, puisque pas plus tard qu'en septembre 2020, un projet de loi d'initiative

parlementaire (C-226) a été déposé au Parlement afin de ne pas appliquer la *Loi sur le multiculturalisme canadien* au Québec, au motif que :

> « Le multiculturalisme mine la spécificité du Québec et le réduit à un groupe ethnique parmi d'autres. Il porte atteinte à l'existence d'une culture commune. Le multiculturalisme porte atteinte à l'existence même du Québec en tant que nation. »

« Le racisme à l'égard de Simon met également en lumière la normalisation de l'idée selon laquelle la souveraineté canadienne existe *de facto*, de sorte que la question du retour des terres et de l'autorité dirigeante aux peuples autochtones n'est jamais envisagée. Autrement dit, la demande nationaliste en faveur du bilinguisme prouve que le multiculturalisme est une technologie du colonialisme de peuplement. »

Si le projet de loi C-226 a finalement été rejeté, l'insistance sur le bilinguisme demeure. Cela a été évident en juillet 2021, lorsque le chien de garde des langues officielles du Canada a ouvert une enquête après avoir reçu plus de 400 plaintes en deux semaines concernant la nomination d'une non-francophone et de la première gouverneure générale autochtone (Inuk) du Canada, Mary Simon/Ningiukudluk. Nombre de ces plaintes étaient racistes et hostiles et réinscrivaient la prédominance de l'anglais et du français en tant que composantes « unificatrices » du Canada multiculturel. Le racisme à l'égard de Simon met également en lumière la normalisation de l'idée selon laquelle la souveraineté canadienne existe de facto, de sorte que la question du retour des terres et de l'autorité dirigeante aux peuples autochtones n'est jamais envisagée. Autrement dit, la demande nationaliste en faveur du bilinguisme prouve que le multiculturalisme est une technologie du colonialisme de peuplement.

Le multiculturalisme est déployé pour répandre les récits nationalistes édulcorés à propos d'une nation reformée et pour masquer le colonialisme qui perdure. Les rapports annuels révèlent des discours spécifiques selon lesquels le multiculturalisme est opérationnalisé en tant que technologie coloniale dominante. Dans les rapports des années 1980 et 1990, le multiculturalisme est articulé autour du langage de la « diversité », de l'« inclusion » et du « pluralisme » afin de célébrer les cultures minoritaires, de gérer les minorités et de présenter des stratégies d'intégration des « minorités » dans la nation coloniale de peuplement qui est structurée par la domination française et anglaise. Ces valeurs sont conformes au libéralisme, pour lequel les activités se concentrent sur l'augmentation de la participation des communautés ethnoculturelles, les échanges interculturels, les droits de l'homme, la création d'opportunités égales pour l'emploi et le lien entre la compréhension interculturelle et la citoyenneté. Les activités mentionnées dans les rapports reflètent une ère multiculturelle de « saris, samosas et chansons », où les changements plus fondamentaux (comme la création de la Fondation canadienne des relations raciales en 1997) sont apprivoisés par le biais d'une célébration superficielle des cultures altérisées. Il est important de noter que si, dans les années 1980 et 1990, les arts créatifs ont été bien servis par le « multiculturalisme de la chanson et de la danse », certains déplorent que les arts aient perdu en importance dans les années 2000 au profit d'autres activités axées sur la « citoyenneté inclusive » (Moss 2011).

« Le programme multiculturel continue à prôner la participation civique et la citoyenneté partagée, ainsi que des projets visant à lutter contre la haine et les préjugés, mais à la lumière de la préoccupation avec le terrorisme. »

Les rapports annuels révèlent que les années 2000 ont été marquées par des préoccupations nationalistes en matière de sécurité et de terrorisme, sans doute à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Alors que la religion n'était pas vraiment au centre des préoccupations auparavant, elle est devenue un élément central de la politique multiculturelle au cours de cette décennie en raison des inquiétudes (racistes) concernant l'Islam. Le programme multiculturel continue à prôner la participation civique et la citoyenneté partagée, ainsi que des projets visant à lutter contre la haine et les préjugés, mais à la lumière de la préoccupation avec le terrorisme. Par conséquent, le portefeuille multiculturel a été ouvertement utilisé pour réglementer et examiner minutieusement les religions non occidentales non blanches. De nombreux rapports font référence à la compréhension interreligieuse (et pas seulement culturelle), à des réunions de groupes confessionnels sur le rôle de la religion, à des programmes visant à lutter contre la soi-disant radicalisation religieuse des jeunes et à des tables rondes interculturelles sur la sécurité en collaboration avec les ministères de la Sécurité publique et de la Justice afin de conseiller le gouvernement sur la meilleure façon de protéger la nation contre le terrorisme islamique (et dans une moindre mesure sikh). Les sujets du multiculturalisme étaient désormais déployés pour répondre aux besoins de sécurité de la nation blanche.

Les rapports annuels couvrant les années 2000 et menant aux années 2010 ont continué à véhiculer l'idée que les politiques et les lois racistes du passé avaient été remplacées et que le Canada était désormais progressivement plus multiculturel. Ce sont les décennies de la politique de reconnaissance, au cours desquelles les excuses et les commémorations sont monnaie courante. Les rapports sont parsemés d'ex-

cuses aux communautés japonaise, chinoise, italienne, sud-asiatique et, plus récemment, juive, pour l'internement, la taxe d'entrée et l'exclusion raciste des immigrants. Ces activités de reconnaissance ont été lancées dans un premier temps avec la mobilisation de la communauté japonaise cherchant à obtenir réparation pour l'internement, puis ont été formalisées par des programmes limités dans le temps, notamment des programmes de reconnaissance communautaire et historique. Comme l'ont montré les études sur les politiques de reconnaissance, ces excuses et ces réparations sont souvent présentées sans apporter de grands changements matériels et structurels à la situation des communautés touchées, et visent plutôt à mettre un terme aux questions de racisme historique touchant la nation.

En outre, voici une série d'événements inscrits au calendrier qui sont mis en évidence dans les rapports, à savoir : janvier est le Mois du patrimoine tamoul (à partir de 2016) ; le 27 janvier est la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste ; le 29 janvier est la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie (2021) ; février est le Mois de l'histoire des Noirs (1995) ; mars est le Mois du patrimoine irlandais (2021) ; avril est le Mois du patrimoine sikh (2019) ; mai est le Mois du patrimoine asiatique (2002), le Mois du patrimoine juif canadien (2018) et le 5 mai est la Journée du patrimoine néerlandais (2019). Ils n'ont même pas eu droit à un mois !) ; juin est le Mois national de l'histoire autochtone (2009), le Mois du patrimoine italien (2010), le Mois du patrimoine philippin (2018), le Mois du patrimoine portugais (2017) et le 27 juin, la Journée canadienne du multiculturalisme (2002) ; la deuxième semaine de septembre, la Semaine du patrimoine mennonite (2019) ; octobre est le Mois du patrimoine latino-américain (2018), le Mois canadien de l'histoire islamique (2007), le Mois du patrimoine allemand (2016) ; et le quatrième samedi de novembre, le Jour commémoratif de l'Holodomor (2008). Si, du point de vue du multiculturalisme libéral, il s'agit d'activités de reconnaissance positives, du point de vue de l'antiracisme, ce sont des façons de reconnaître la diversité sans s'attaquer au racisme structurel.

Je reviens donc à la question de savoir comment donner un sens à la célébration de 50 ans de politique multiculturelle dans le contexte de la domestication du racisme et du colonialisme par l'État, et de divers types de violence qui traversent le temps (passé, présent et futur), l'espace (lieux autochtones et frontières coloniales) et les corps aux situations diverses de ceux qui sont considérés comme des sujets multiculturels (peuples autochtones, Noirs et personnes de couleur, qui peuvent avoir ou non le statut de citoyen canadien, être des réfugiés, des travailleurs étrangers temporaires, des résidents permanents ou des sans-papiers). Tant que les questions de la violence policière, des taux disproportionnés d'incarcération des peuples autochtones et des Noirs, de la détention et de l'emprisonnement des personnes considérées comme une menace pour la nation (que ce soit en raison de la guerre contre le terrorisme ou des contrôles frontaliers), de la violence contre les femmes et les filles BIPOC et les personnes trans, bispirituelles et non binaires, de l'exploitation des travailleurs, tant que ces questions structurent la vie de tant de personnes marginalisées et restent ancrées dans les structures des lois canadiennes (comme le Code criminel, la Loi sur les Indiens, la législation sur les travailleurs étrangers temporaires, etc.) et des institutions (telles que la police, le système judiciaire, la Constitution du Canada), nous ne pouvons que nous attendre à un autre 50 ans de colonialisme multiculturel.

RÉFÉRENCES

Abu-Laban, Yasmeen and Christina Gabriel. 2002. *Selling Diversity : Immigration, Multiculturalism, Employment Equity and Globalization*. Toronto : University of Toronto Press.

Bannerji, Himani. 2000. *On the Dark Side of the Nation : Essays on Multiculturalism, Nationalism and Gender*. Toronto : Women's Press.

Dhamoon, Rita. 2009. *Identity/Difference Politics : How Difference is Produced and Why it Matters*. Vancouver : UBC Press.

Moss, Laura. 2011. « Song and Dance No More : Tracking Canadian Multiculturalism Over Forty Years, » *Zeitschrift fur Kanada-Studien* 59 : 35-57.